

**Projet de création d'une unité de fabrication de  
pellets torréfiés sur la commune de Viam (19170)**

---

**REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGE AVEC LE  
PUBLIC**

---

**COMPTE RENDU AU PORTEUR DU PROJET**

Egletons Le 5 décembre 2017

Jean Paul Baudet

Commissaire enquêteur

à

M. Le Guen

Responsable du projet

7 Rue Columbia

Parc Ester

87068 – Limoges

**OBJET :**

Enquête publique relative à la demande de permis de construire et à la demande d'autorisation au titre des installations classées ICPE, présentée par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM pour la création d'une unité de pellets torréfiés à Viam (19170).

**REFERENCES :**

- Article R123-17 du code de l'environnement,
- Arrêté de la préfecture de la Corrèze du 26 septembre 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la création d'une unité de pellets torréfiés à Viam (19170).

Monsieur

Conformément aux dispositions du décret en référence, la réunion d'information et d'échange avec le public, prévu à l'article R123-17 du code de l'environnement, s'est tenue le vendredi 24 novembre 2017, de 20 heures à 23 heures 30, salle municipale du « Foyer Rural » de Bugeat (19170).

**DEROULEMENT DE LA REUNION**

Cette réunion a rassemblé environ 250 personnes dont une partie d'opposants au projet, fédérés dans une association « Non à la Montagne Pellets », une autre partie du public favorable à cette unité de production et une dernière venue s'informer sur le projet et sur ses contraintes environnementales.

En préambule, j'ai présenté les raisons et l'objet de cette réunion, mon rôle et mon indépendance en tant que commissaire enquêteur.

J'ai rappelé les modalités de cette enquête avec participation du public par voie électronique. J'ai également rappelé les modalités d'organisation de cette enquête comportant deux volets.

### L'information du public :

- dossiers (permis de construire et ICPE) papier, traditionnel, consultable en mairie de Viam

- dossier électronique consultable sur le site de la préfecture de la Corrèze

### Les moyens d'expression du public :

- Sur registre d'enquête publique (papier) en mairie de Viam,
- Sur registre d'enquête dématérialisé hébergé par la préfecture de la Corrèze
- Par courrier traditionnel adressé en mairie de Viam à l'attention du commissaire enquêteur.

Un coupon sur lequel figurent les coordonnées du site internet de la préfecture de la Corrèze (pour consultation du dossier) et de l'adresse électronique (pour déposer les annotations sur registre d'enquête électronique), ont été mis à disposition du public.

Le planning du déroulement de l'enquête, participation du public, rapport et avis.

Le mode de déroulement du débat.

### PRESENTATION DU PROJET

L'équipe de cinq personnes accompagnant le porteur du projet était composée de :

- M. Pierre-Henri Gaudriot, P.D.G. de la Société SOMIVAL ET CIBV,
- M. Le Guen, Directeur Développement de la Société SOMIVAL (porteur du projet),
- M. Lépine, Ingénieur Environnement Société SOMIVAL,
- Mme Elias, Responsable Etudes Approvisionnement
- M. Saintemartine, Ingénieur responsable Lyaudet Ingen'R

Le projet a été présenté sous forme d'une projection sur un grand écran de diapositives commentées. Cette présentation du projet a permis de résumer le principe de fonctionnement de cette unité de production dans son cadre environnemental et réglementaire.

**Cette unité a pour objet de produire 45000 t/an de pellets torréfiés à partir de rémanents (branches et souches) issus de coupes forestières collectées dans un rayon d'environ 80 kms autour du site. Les besoins en produits de base pour assurer la production en continu de pellets torréfiés sont de 113 000 t /an se répartissant : environ 50% de broyats forestiers, 40% de plaquettes forestières et 10% de plaquettes issues de renouvellement de pommiers et de broyat de palettes.**

**La production de pellets torréfiés permettra d'alimenter les centrales thermiques actuelles, en remplacement des combustibles fossiles importées (charbon) et de fournir les installations de production de chaleur utilisant le combustible bois énergie.**

A l'issue de cette intervention d'environ 15 minutes, la parole a été donnée à la salle. Grace à une excellente sonorisation, l'ensemble des interventions ont été parfaitement entendues, tant de la salle que sur l'estrade où je me trouvais, accompagné par l'équipe présentant le projet. Une élue municipale a assuré la circulation du micro dans la salle. Pour ma part, j'ai géré la répartition de la parole dans la salle et la prise de notes.

## AMBIANCE

Au-delà de quelques interventions et réactions épidermiques, les intervenants ont respecté les règles que j'avais définies en début de réunion et en dehors de quelques digressions longues et redondantes, chacun a pu s'exprimer librement.

## QUESTIONS DU PUBLIC

Les intervenants opposants au projet ont immédiatement pris la parole, en début de séance essentiellement posé des questions sur :

- **les besoins en eau et le prélèvement dans la Vézère,**
- **les nuisances et protection de l'environnement (air, eau, bruit...)**
- **L'exploitation des ressources (rémanents forestiers) nécessaires à la production de l'unité de production de pellets torréfiés et maîtrise de l'approvisionnement. Des questions ont été posées sur le prix d'achat des rémanents et le coût de production des pellets.**
- **les doutes sur les engagements en matière d'emplois,**
- **La problématique des transports routiers pour l'alimentation du site et du transport ferroviaire du produit fini (pellets torréfiés).**
- **de nombreuses autres questions portant sur la pérennité de la ressource et l'impact des prélèvements sur les massifs forestiers, l'incidence du projet sur la flore et la faune.**

Suite à la présentation du projet par les représentants du porteur de projet, certaines des interrogations du public ont été levées. Principalement sur les points de proximité environnementale du projet, notamment :

- **les problèmes liés à l'air** et des dégagements de COV et de vapeur d'eau ont été développés conformément à l'étude technique du dossier et de l'étude d'impact. Le procédé de recyclage des gaz limite les rejets nocifs par la cheminée. Un intervenant du public émet des interrogations sur les seuils d'émission de gaz principalement le SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre) et le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote). Selon ses hypothèses, il indique que les seuils seraient dépassés.

Le porteur de projet rappelle que les rejets produits par la chaudière, vapeur d'eau, SO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub> évalués au Petit Luc (Hameau le plus proche du projet), sont bien en dessous du seuil préconisé par l'OMS selon confirmation du porteur du projet et développé dans le dossier. La hauteur de 30 m de celle-ci, conforme à la réglementation en vigueur doit assurer une bonne diffusion dans l'atmosphère avoisinante. Ce type de chaudière biomasse avec ce type de cheminée est souvent installée en secteurs urbains et n'a pas posé de problèmes majeurs à ce jour. Le porteur de projet a exposé les raisons pour lesquelles l'unité industrielle projetée, émettra peu d'odeurs.

### **- L'incidence des prélèvements d'eau dans la Vézère :**

Le refroidissement de pellets torréfiés nécessite des besoins en eau. Le refroidissement est assuré par l'eau d'un bassin servant de réserve, lui-même alimenté par un prélèvement dans la Vézère d'environ 2,2 M<sup>3</sup>/h (relativement modéré). En période d'étiage et en dessous d'un certain seuil de débit minimum, seul le bassin (réserve) assurera les besoins en eau nécessaires à la production.

#### **- Les questions concernant les nuisances liées au bruit :**

Les riverains ainsi que la population s'interrogent sur les bruits générés par cette unité de production de pellets. Le voisinage est inquiet, précédemment indisposé par une unité de broyage de pneus sur le même site et aujourd'hui disparu. Des études et des simulations ont été réalisées en amont de la réalisation du dossier et ont semble-t-il des résultats satisfaisants, en dessous des seuils autorisés. Sur site les bruits sont générés par le « bip » de recul des engins, un autre système « Cri du lynx », de fréquence et portée beaucoup plus faible. Les autres bruits importants sont générés par les broyeurs, ceux-ci sont capotés acoustiquement et le porteur de projet s'est engagé, si les seuils étaient dépassés à construire un bâtiment enveloppe au-dessus des broyeurs. Enfin les autres bruits sont produits par les aéroréfrigérants, le porteur du projet prévoit de disposer un merlon en amont du « couloir de bruit local », côté nord. Celui-ci est constitué d'un merlon réalisé à partir d'un broyat de pneus stockés actuellement sur le site à dépolluer. Ce merlon sera réalisé sur un revêtement anti contaminant et sera revêtu de terre végétale.

#### **- Les questions concernant l'importance et les méthodes de prélèvements sur le massif forestier :**

De nombreuses questions ont été posées de façon récurrente, sur les méthodes d'extraction des rémanents après coupes rases, sur la quantité annuelle prélevée sur les massifs de Millevaches et sur les massifs périphériques et les conséquences liées à la gestion du PARC NATUREL REGIONNAL DE MILLEVACHES. Les réponses apportées rappellent que l'installation n'utilise que des rémanents restant sur site après coupes des bois par les forestiers, habituellement mis en andains sur les parcelles. Sur la quantité prélevée, le porteur du projet assure que les quantités prélevées ne dépasseront pas les chiffres prévus, soit 17% des volumes disponibles par an. Sur 20 ans, précise le porteur du projet, moins de 2% de la surface forestière du périmètre d'approvisionnement auront été concernés. Le porteur de projet assure également qu'il n'y aura pas de dessouchage sur les terrains à trop forte pente. En ce qui concerne le parc, le porteur de projet précise qu'il a engagé un travail de réflexion en concertation étroite avec les responsables du PARC NATUREL REGIONNAL DE MILLEVACHES et souhaite le poursuivre.

#### **- Les problèmes liés au trafic routier**

Des questions ont été posées sur l'accroissement du trafic routier.

Les problèmes mis en avant concernaient le flux supplémentaire de camions sur la RD 979 traversant Bugeat et des routes adjacentes ainsi que la possible détérioration des routes secondaires dans le périmètre de collecte des rémanents et des plaquettes. Le porteur de projet a confirmé une évaluation de 60 camions/ jour ouvrés (environ 220j/an), soit 30 entrées et 30 sorties.

#### **- Le financement du projet**

Une personne a posé une question concernant ce sujet, le porteur de projet a indiqué que le financement était entièrement privé.

#### **BILAN DES INTERVENTIONS**

Une grande partie du public était venue s'informer sur le projet, sur le fonctionnement de cette unité, sur les risques environnementaux et sur les éléments positifs en termes

d'emplois locaux. Le manque de communication du porteur du projet en amont de l'enquête publique avait suscité des doutes et de nombreuses questions de la part de la population locale.

### **Les opposants au projet**

A travers leurs interventions, les opposants au projet, **contestent la plupart des hypothèses et évaluations du dossier** et argumentent, chiffres à l'appui, avec leur hypothèse et leurs calculs, pour démontrer l'inutilité et les risques environnementaux du projet.

### **Les personnes favorables au projet**

Les personnes favorables au projet se sont exprimées en mettant en avant le **développement économique local et le potentiel de création d'emplois** (environ 20 sur le site, en phase de démarrage du projet). Le président de la communauté de Communes « Ussel-Meymac-Haute Corrèze », M. Chevalier, a pris la parole pour exprimer les raisons de son soutien à ce projet, déterminant pour le développement économique de ce secteur géographique Viam- Bugeat.

D'autres élus et des habitants ont pris également la parole pour soutenir ce projet afin, disent-ils, de redynamiser leur secteur.

### **Les témoignages**

Une personne impliquée dans la gestion du PARC NATUREL REGIONNAL DE MILLEVACHES a pris la parole pour s'exprimer en son nom et indiquer que la commission scientifique du parc avait reçu le dossier tardivement et ne pourrait donner son avis qu'après l'enquête publique, ce que je déplore.

### **FIN DE LA REUNION**

La réunion s'est terminée vers 23h20, chacun a pu s'exprimer, parfois longuement.

J'ai remercié tous les participants ainsi que l'équipe porteuse du projet et j'ai invité le public à déposer leurs annotations sur les registres d'enquête.

J'ai le sentiment que les réponses du porteur de projet ont éclairé techniquement et environnementalement le public, même si les intervenants, au nom de l'association d'opposants « Non à la Montagne Pellets », n'ont été ni réceptifs, ni convaincus par les réponses du porteur du projet.

Le débat a continué dans la salle avec quelques participants opposés et favorables au projet. L'enquête publique se poursuit.

Le Commissaire Enquêteur



Jean Paul Baudet